

Il y a 120 ans naissait Saint-Jean-Cap-Ferrat

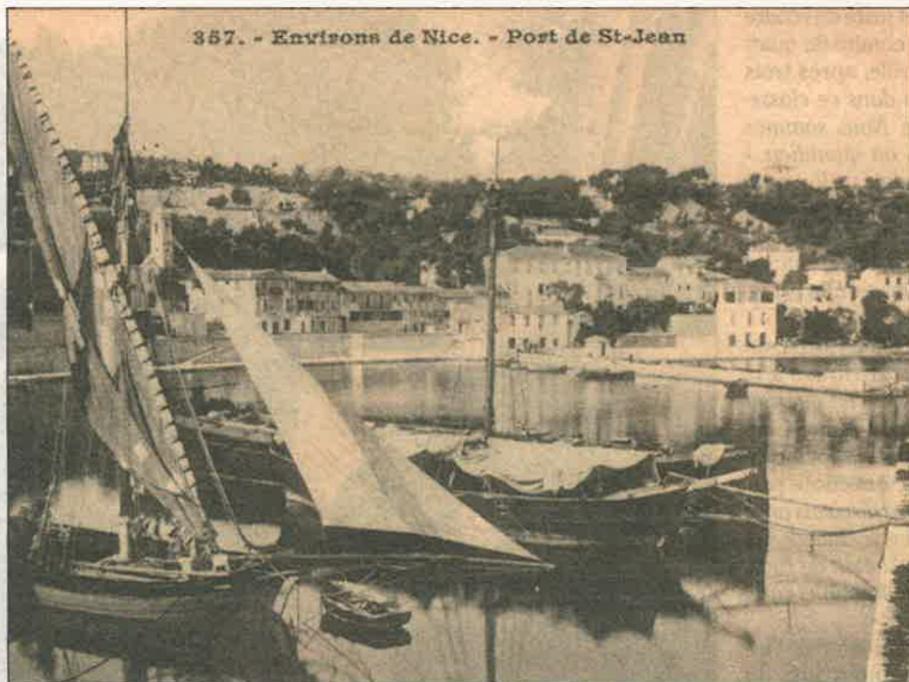
Pour accéder à son indépendance en 1904, le village a dû batailler ferme face à Villefranche-sur-Mer qui avait déjà perdu Beaulieu-sur-Mer et ne voulait pas être « démembrée ».

Saint-Jean-Cap-Ferrat est née en 1904. La commune commémore donc ses 120 ans cette année et proposera de nombreuses manifestations culturelles thématiques et expositions à partir du mois d'avril.

Les Saint-Jeannois fêtent ainsi une indépendance gagnée de haute lutte pour se détacher définitivement de la tutelle de Villefranche-sur-Mer dont elle faisait auparavant partie intégrante.

Beaulieu-sur-Mer montre la voie

Alors que le hameau de Beaulieu se détache de Villefranche en 1891, certains habitants du village de pêcheurs de Saint-Jean, érigé à 4 km du bourg principal, y voient l'opportunité de s'émanciper à leur tour. Les Saint-Jeannois reprochent en effet au maire villefranchois son manque d'équité quant à la répartition des crédits municipaux qui, selon eux, favorisent Villefranche au détriment de Saint-Jean. Une commission syndicale est officiellement mise en place, encadrée par Victor Contesso, deuxième adjoint au maire de Villefranche et composée d'habitants du hameau : Marc Faraut président, César Giuge secrétaire, François Tagliasco, Louis Cortèse et Charles Bressa. Le 23 mars 1900, une pétition est présentée par plus du tiers des électeurs Saint-Jeannois et adressée au préfet des Alpes-Maritimes, comme l'exige la loi à l'époque. Elle propose un projet d'érection du hameau en commune. Celle-ci porterait le nom de Saint-Jean-sur-Mer. Le dossier est fourni. Il comporte un plan indiquant les frontières et la superficie de 251,30 ha de la nouvelle commune, un tableau comprenant 198 signatures d'électeurs ou propriétaires de Saint-Jean, un état détaillé des ressources de la future commune pour prouver qu'elle sera capable d'être auto-suffisante, une estimation du montant des droits d'octroi, un relevé de la population qui s'élevait à



Le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat, en 1904 et l'extrait du « Journal officiel » du 26 février 1904 instituant Saint-Jean en commune.

(Photo Giletta et D. G.)

1 034 âmes, le nombre de garçons et filles allant à l'école soit 91 élèves, ainsi que la description des différents équipements déjà construits. Saint-Jean comptait alors un port, une recette et brigade de douanes, un bureau de postes et télégraphes, une église et un cimetière.

Villefranche refuse le résultat des urnes

Afin d'officialiser la commission syndicale, une affiche signée du préfet des Alpes-Maritimes est diffusée le 23 août 1900 dans le hameau. Elle appelle au vote, le 16 septembre de la même année. Le résultat des urnes est positif pour Saint-Jean, mais Villefranche ne l'entend pas de cette oreille. La municipalité conteste vivement les arguments de la commission Saint-Jeannoise. Selon elle, depuis 1860, toutes les dépenses figurant au budget municipal ont été, presque entièrement, employées pour hameau. Et elle énumère : « Le che-

min de grande circulation n° 25, le chemin vicinal ordinaire n° 17 des Fosses, la maison d'école, la place du Centenaire, l'agrandissement de la place publique, les dépenses pour le port et le boulevard Amélie-Pollonais, alors qu'aucun travail n'a été effectué à Villefranche. »

Le conseiller Carlo de Foresta, s'il ne se déclare pas entièrement opposé au projet, soutient même que « [...] Villefranche a subi l'amputation de son bras gauche par l'érection de Beaulieu en commune et elle ne supportera pas l'ablation de son bras droit sans qu'elle n'ait à subir un effet funeste ».

Accusations de fraude

Parmi les membres les plus hostiles à l'autonomie de Saint-Jean, Victor Contesso publie, en 1900, un rapport pointant une possible fraude de la commission syndicale. Il accuse celle-ci d'avoir considérablement majoré les recettes de la future commune pour obtenir son

indépendance. « Le bureau de Saint-Jean n'a donné pendant l'année 1899 qu'une somme totale de 16 064,84 francs sur laquelle il y a lieu de déduire au moins 5 à 6000 francs pour les droits perçus sur les constructions Cutler, Bordes, Thomas, Gal et Mac Calmont, dont les matériaux ont pénétré par la barrière de Saint-Jean mais dont le sol restera cependant dans la commune de Villefranche », écrit l'adjoint au maire. L'auteur fait allusion à cinq imposantes villas situées sur l'actuelle avenue Louise-Bordes dont l'accès se fait par le pont Saint-Jean et son bureau d'octroi. Des constructions qui auraient dû géographiquement se trouver intégrées à la commune de Saint-Jean mais qui, par la volonté du maire de Villefranche Désiré Pollonnais puis de son successeur François Binon élu en 1900, ont fait en sorte de garder dans leur giron quelques-uns des plus gros contributeurs de la commune. Victor Contesso conclut son rapport de six pages en appuyant que

« le conseil décide donc de s'opposer au démembrement de la commune de Villefranche, ce qui ne pourrait qu'amener à bref délai la ruine des deux parties ».

Dans leur combat, les Saint-Jeannois peuvent compter sur les soutiens infaillibles de personnalités politiques influentes telles que le ministre des Finances et résident dans le village, Maurice Rouvier, ainsi que l'avocat, journaliste et directeur du quotidien *Le Petit Niçois*, Dominique Durandy. Mais il faudra encore surmonter quatre ans de luttes intestines pour que la loi érigeant Saint-Jean, devenue Saint-Jean-sur-Mer puis Saint-Jean-Cap-Ferrat, en commune distincte, soit promulguée par le président de la République Émile Loubet et publiée au *Journal officiel* du 26 février 1904. Quelques mois plus tard, le conseil municipal de Saint-Jean-sur-Mer se formait pour élire son premier maire : Daniel Chon-neaux.

DIDIER GAYRAUD AVEC O. S.